



AMAF MEDOC

*Association pour le Maintien
de l'Activité Forestière en Médoc*

adresse :Mairie de Le Temple 33680 Le Temple

email :amaf.medoc@gmail.com

tél : +33 6 80 96 74 68

Le Temple, le 29 03 2026

INVITATION 5eme AG AMAF Médoc

Mesdames et Messieurs, Chers adhérents,
Forestiers, Professionnels, Habitants du territoire et sympathisants.

**Vous êtes conviés à l'Assemblée Générale ordinaire 2024 de l'AMAF-Médoc qui aura lieu le :
Samedi 25 avril 2026 à partir de 9h à la salle des fêtes du Temple (quartier La Lebade)**

Ordre du Jour

- **9h Accueil, signature feuille de présence et renouvellement + nouvelles adhésions**
- **9h30**
 - Bilan financier
 - Election du tiers sortant des membres du conseil d'administration.
 - Rapport moral
- **10h15 Accueil des invités : pause café**
- **10h30 : Mot de bienvenue**
 - Résumé du rapport moral présenté aux adhérents
 - Rapport d'activité de l'année et projets à venir
 - Conclusions sur l'année écoulée
 - Intervention des personnalités invitées
 - Débats sur les activités
 - Questions de l'Assemblée
 - **Vers 12h-12h30 Vin d'honneur**

L'Association pour le Maintien de l'Activité Forestière en Médoc a été créée en 2021 en raison des inquiétudes face au projet de 14 forages à 250 m de profondeur, espacés chacun d'un kilomètre sur les communes de Saumos et Le Temple, au cœur de la forêt du Sud Médoc, projet porté par Bordeaux Métropole pour prélever 10 millions de m3 d'eau par an.

Nous avons révélé des failles dans le rapport de 2018 du BRGM et les essais de pompage de 2017 du Temple. Pour nous l'étanchéité entre les nappes n'est pas certaine. Nous contestons le zéro impact sur la nappe de surface, la forêt et la biodiversité.

En 2024 l'expert canadien René Therrien mandaté par l'Observatoire a reconnu que des points manquent dans le rapport du BRGM comme : le bilan hydrique, le calcul d'incertitude, l'actualisation des données climatiques. Et que pour lever les doutes les essais de pompage doivent être refait. Bordeaux Métropole s'est engagé à produire les études complémentaires. Mais nous ne voyons rien venir...L'observatoire existe-t-il toujours ? Le comité de suivi ? D'autres solutions sont-elles réellement étudiées ?

La mise en service du champ captant était Initialement prévue pour 2025. Grâce à notre action soutenue par les nombreux adhérents, cette date est repoussée à 2030. Cependant le projet n'est pas abandonné, nous devons rester mobilisés. En vertu du principe de précaution nous demandons des études complémentaires fiables.

L'équilibre de l'éco système forestier souffre avec le changement climatique, ne prenons pas le risque d'une aggravation irréversible avec le Champ Captant. C'est une menace économique, écologique, paysagère et patrimoniale pour le Sud Médoc et le Nord Bassin. En plus de la forêt, l'alimentation en eaux potable de notre territoire peut aussi être impactée.

L'équipe de l'AMAF est mobilisée et à vos côtés contre le champ captant. Mais nous avons besoin de votre soutien.

Venez nombreux à notre 5eme AG samedi 25 avril 2026 à partir de 9 h à la salle des fêtes du Temple.

NOUS COMPTONS SUR VOUS TOUS !

Le Président de l'AMAF-Médoc : Michel ROBERT



Pour le renouvellement des cotisations et pour les personnes qui souhaitent soutenir notre action

Ils peuvent participer en adhérant par une cotisation

- 30 € propriétaire de moins de 100 ha
- 60€ propriétaire de plus de 100 ha et groupements forestiers
- A partir de 10€ pour les membres bienfaiteurs et sympathisants non-forestiers

Ci-joint, un bulletin d'adhésion ou de renouvellement à préparer avant l'AG (en privilégiant les chèques) et à remettre de 9h à 9h30 le jour de l'AG si possible. Sinon vous pouvez envoyer vos adhésions par voie postale à l'AMAF à la Mairie du Temple (voir adresse en bas du bulletin d'adhésion).

Ci-joint un pouvoir si vous n'êtes pas disponible, à renvoyer avant le 23-04-2026

POUVOIR

Je soussigné ,membre de l'association AMAF – Médoc, empêché d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale de l'AMAF Médoc qui se tiendra le 25 avril 2026, déclarer donner pouvoir à M/Mmepour voter en mon nom au cours de ladite réunion

Fait à, le

Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir »



Exemplaire AMAF

AMAF MEDOC

Association pour le Maintien de l'Activité Forestière en Médoc

BULLETIN D'ADHESION 2026-2027

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Adresse mail :

Commune principale de l'activité :

- Déclare adhérer à l'**AMAF MEDOC** et en accepter les statuts
- Verse une cotisation annuelle (2026-2027) :
 - ☐ 30 € propriétaire < 100 ha
 - ☐ 60 € propriétaire > 100 ha - groupement forestier – entreprise
 - ☐ 10 € ou plusMembre bienfaiteur, sympathisant non forestier

Fait à Le

Signature

AMAF MEDOC

Adresse : Mairie de Le Temple – 18, route du Porge - 33680 LE TEMPLE

Email : amaf.medoc@gmail.com

Association déclarée à la sous-préfecture de Lesparre-Médoc – JO du 23/02/2021



Exemplaire adhérent

AMAF MEDOC

Association pour le Maintien de l'Activité Forestière en Médoc

BULLETIN D'ADHESION 2026-2027

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Adresse mail :

Commune principale de l'activité :

- Déclare adhérer à l'**AMAF MEDOC** et en accepter les statuts
- Verse une cotisation annuelle (2026-2027) :
 - ☐ 30 € propriétaire < 100 ha
 - ☐ 60 € propriétaire > 100 ha - groupement forestier – entreprise
 - ☐ 10€ ou plusMembre bienfaiteur, sympathisant non forestier

Fait à Le

Signature

AMAF MEDOC

Adresse : Mairie de Le Temple – 18, route du Porge - 33680 LE TEMPLE

Email : amaf.medoc@gmail.com

Association déclarée à la sous-préfecture de Lesparre-Médoc – JO du 23/02/2021